

Admissibilité

Les écoles publiques du Manitoba offrant le programme français, anglais ou d'immersion française à des élèves de la maternelle à la 12^e année sont admissibles. Nous encourageons les écoles publiques des régions urbaines, rurales et du Nord à le faire.

Les projets seront sélectionnés et les écoles concernées recevront un montant maximal de 2 000 \$. La mise en œuvre du projet doit être terminée au cours de l'année scolaire 2012–2013.

Les projets de plantation d'arbres ne sont pas admissibles. Les écoles qui souhaitent continuer des projets de ce genre doivent présenter une demande dans le cadre du Programme d'amélioration forestière de Manitoba Hydro. Pour obtenir plus de renseignements, appelez le 360-3365 ou consultez le site Web de Manitoba Hydro à www.hydro.mb.ca.

Critères de sélection

Les projets d'Éducation au développement durable (ÉDD) doivent :

- Permettre aux élèves de participer de manière collaborative à l'établissement des objectifs et au travail de planification.
- Envisager le sujet du point de vue du développement durable en incorporant des perspectives sociales, environnementales et économiques.
- Être de nature interdisciplinaire; idéalement, cela sous-entend qu'au moins deux enseignants spécialisés dans des domaines différents collaborent afin de planifier et d'enseigner un thème de développement durable (p. ex. un enseignant de langue et un enseignant de sciences peuvent travailler ensemble sur un sujet qui sera enseigné dans le cadre de ces deux cours).
- Avoir un lien avec le milieu local et faire participer les élèves à la vie de leur collectivité.
- Permettre aux élèves d'analyser des questions et de prendre des décisions se traduisant par des actions concrètes au service de la Terre.

Processus de demande

Les formulaires de demande sont publiés en ligne à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/index.html.

La date limite de présentations des demandes est le 10 février 2012.

Un comité de sélection composé d'éducateurs et de membres du personnel du ministère et de Manitoba Hydro étudiera les demandes. Les écoles dont les demandes ont été acceptées seront prévenues en avril 2012.

Vous pouvez envoyer vos demandes par courrier, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

Subventions pour l'éducation
au développement durable
Éducation Manitoba
Direction de l'enseignement, des programmes
d'études et de l'évaluation
1567, avenue Dublin
Winnipeg (Manitoba) R3E 3J1
Télec. : 204 945-1704
Courriel : Anne.MacDiarmid@gov.mb.ca

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande, veuillez communiquer avec Renée Gillis au Bureau de l'éducation française :

Téléphone : 204 945-6934
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6934

Aide à la planification

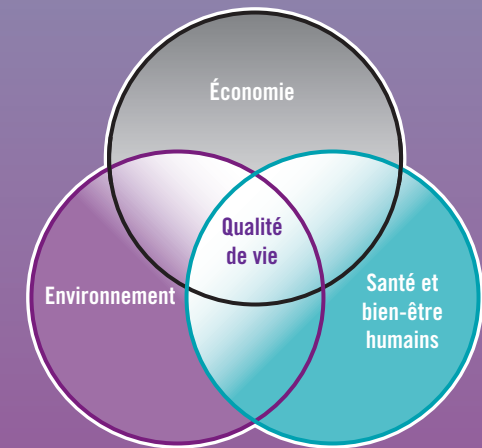
Le personnel du ministère de l'Éducation fournira aux récipiendaires de la subvention un appui à la planification des projets en adressant des sujets tels que :

- la planification interdisciplinaire;
- les ressources pour l'éducation au développement durable;
- des stratégies pour motiver et engager les élèves à la prise de décisions.

Remarque : Un rapport sommaire devra être déposé au plus tard le 31 mai 2013.

Subventions du Manitoba pour l'éducation au développement durable

Travaillons ensemble
pour un avenir viable
de la maternelle à la 12^e année



Êtes-vous un enseignant ou une enseignante de la maternelle à la 12^e année et désirez-vous préparer les élèves à vivre sur Terre selon les principes du développement durable?

Aimeriez-vous que vos élèves deviennent des décideurs avertis et responsables? Aimeriez-vous leur offrir des occasions d'assumer activement leur rôle de Canadiens et Canadiennes et de contribuer au **bien-être social, environnemental et économique** maintenant et dans l'avenir?

Si c'est le cas, nous vous encourageons à faire une demande de subvention qui vous aidera à atteindre ces objectifs.

Les subventions

Éducation Manitoba et Manitoba Hydro ont créé les subventions pour promouvoir l'éducation au développement durable dans les salles de classe. Le ministère et Manitoba Hydro désirent appuyer les écoles où les enseignants sont prêts à collaborer pour planifier et enseigner des thèmes axés sur le développement durable. Dans le cadre de ce programme de subventions, les écoles pourront recevoir un montant maximal de 2 000 \$ pour couvrir leurs dépenses, notamment les coûts liés aux absences autorisées des enseignants, les frais de perfectionnement professionnel et le coût des ressources d'enseignement et d'apprentissage nécessaires à l'éducation au développement durable. Le personnel du ministère fournira aussi aux écoles un appui à la planification des projets.

Les **objectifs** du programme de subventions sont les suivants :

- 1) Appuyer les écoles pour qu'elles aident les élèves à acquérir les connaissances, les habiletés, les valeurs et les habitudes de vie qui contribuent à un avenir viable.
- 2) Contribuer aux pratiques efficaces dans le domaine de l'éducation au développement durable.
- 3) Donner aux élèves des occasions de prendre des décisions et d'analyser les questions de développement durable.

Domaines prioritaires

L'éducation au développement durable consiste notamment à apprendre les relations qui existent entre les facteurs sociaux, environnementaux et économiques d'une part et la qualité de la vie d'autre part. Dans chacun de ces trois aspects, les domaines prioritaires (ou sujets portant sur le développement durable) sont énoncés dans le **Cadre de référence de la Décennie des Nations-Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005–2014)**.

Domaines prioritaires liés au développement durable		
Socioculturels	Environnementaux	Économiques
Droits de la personne Paix et sécurité humaine Justice Égalité entre hommes et femmes Diversité culturelle et compréhension interculturelle Collectivité et culture Santé VIH et SIDA Gouvernance Démographie Équité et droits	Ressources naturelles <ul style="list-style-type: none">• eau• énergie• agriculture• biodiversité et conservation des habitats• poisson• forêts• air Changement climatique Transformation du milieu rural Urbanisation durable Prévention des catastrophes et atténuation des impacts	Réduction de la pauvreté Responsabilité et obligation redditionnelle des entreprises Économie de marché Efficacité énergétique et conservation de l'énergie Gestion des déchets et consommation Performance économique Rentabilité agricole Exploitation minière Emploi Éducation

Les sujets que vous approfondirez doivent être clairement liés à l'un de ces domaines prioritaires. Chaque sujet doit être envisagé du point de vue du développement durable, ce qui inclut des facteurs sociaux, environnementaux et économiques.

Pour d'autres renseignements sur les domaines prioritaires et leurs liens avec les résultats d'apprentissage prévus pour les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba, veuillez consulter le site Web du ministère consacré au développement durable à l'adresse suivante :

www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/index.html.

L'apprentissage doit :

- **Être interdisciplinaire et holistique** : l'éducation au développement durable est intégré à l'ensemble des programmes d'études et ne constitue pas une matière distincte.
- **S'inspirer des valeurs de la durabilité** : les valeurs et les principes implicites du développement durable doivent être explicités de manière à faire l'objet d'examen, de débats et d'expériences afin d'être mis en application.
- **Être applicable** : les expériences d'apprentissage proposées sont intégrées à la vie personnelle de tous les jours.
- **Être pertinent sur le plan local** : le projet aborde des questions locales de façon à ce que les élèves puissent établir des liens avec leur collectivité.

L'enseignement et l'apprentissage doivent aussi :

- **Encourager la pensée critique et la résolution des problèmes** : les élèves prennent confiance en eux-mêmes en s'attaquant aux défis et aux possibilités en rapport avec le développement durable.
- **Permettre de recourir à des méthodes multiples** : les élèves utilisent l'écriture, les arts, le théâtre, les débats, l'expérience et diverses stratégies pour approfondir le concept de durabilité.
- **Permettre de prendre des décisions de manière participative** : les élèves participent aux décisions sur les contenus de leur apprentissage et sur la manière dont ils l'apprennent.
- **Favoriser le travail d'équipe et la collaboration** : les enseignants et les élèves travaillent de concert pour acquérir des connaissances, des habiletés, des valeurs et des habitudes de vie dans leur école et leur collectivité qui contribueront au développement durable aujourd'hui et demain.